



ELECTIONS PROFESSIONNELLES FPH

10 décembre 2026

Voter CGT c'est voter pour

L'augmentation des salaires et des pensions

La reconnaissance de la pénibilité de notre travail

Une retraite à 60 ans à taux plein



Le nombre de mandaté.e.s CGT au CGOS dans votre région dépendra des résultats aux élections.

COORDONNÉES DU SYNDICAT CGT

“ ”

**Défends tes droits !
Syndique-toi !**



VOTRE CGOS 2026



Région Grand Est

Le CGOS

Sous la pression croissante des agents et des organisations syndicales, en particulier de la CGT, l'État crée en 1960 le **Comité de Gestion des Œuvres Sociales** (CGOS). Sa mission est alors claire : répondre concrètement aux besoins des hospitalier.e.s par des aides sociales, et le développement d'activités culturelles, sportives, de loisirs et de vacances.

Aujourd'hui, le CGOS est une association loi 1901, agréée par le ministère de la Santé. Il gère une contribution de 1,42 % de la masse salariale versée par les établissements, complétée par 0,09 % plafonné à l'indice 489, dédiée au CESU pour la garde d'enfants.

Le CGOS, fidèle à sa vocation sociale, accompagne les agents hospitaliers dans les moments heureux comme dans les difficultés de la vie, à travers des prestations, des aides remboursables ou non, toujours fondées sur des critères sociaux.

LE CGOS s'adresse :

- **aux titulaires, stagiaires, contractuel-le-s, apprenti.e.s, retraité.e-s de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'à leurs familles, sans condition de revenus, avec quelques exceptions spécifiques.**
- **aux agents en congé parental et ceux/celles en disponibilité d'office pour raison de santé peuvent également bénéficier du CGOS (hormis de l'ASASM et des aides remboursables).**



Espace agent
CGOS

*Un outil solidaire,
né des luttes,
pour répondre aux
besoins
des hospitalier.e.s.*

**N'oubliez pas !
Tous les ans en décembre ,
il faut rouvrir ses droits.**

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

LE 10 DÉCEMBRE 2026

*JE VOTE aux élections professionnelles
pour le nombre de mes représentant.e.s
CGT en CSE mais aussi pour le nombre de
mandaté.e.s CGT CGOS dans ma région.*



*Comité Social
d'Etablissement*

*Une CGT
forte et
majoritaire!*



*Mandaté.e.s
CGT au CGOS*

Le CGOS est administré par un conseil d'administration composé "paritairement" par :

- 50% de représentant.e.s de la FHF (Fédération Hospitalière de France) = des directeur.ice.s d'établissements,
- 50% des représentant.e.s des organisations syndicales proportionnellement aux résultats des élections professionnelles au CSE.

Cette répartition est faussement paritaire, le nombre de représentant.e.s de la FHF étant de droit, à hauteur de 50%, et non soumis aux résultats d'une quelconque élection !

Vos représentant.e.s CGT siègent dans les différentes commissions au niveau régional et/ou national.

Leur mandat leur est attribué par la Fédération CGT Santé et Action Sociale.

75% du budget du CGOS est consacré aux prestations nationales, les 25% restants sont dédiés à la gestion des 12 budgets régionaux.

Les départements d'Outre-Mer et Mayotte sont gérés par la délégation de la région île de France.

Les choix des actions et prestations proposées dépendent de la politique menée dans chaque région.

Toutes les régions ne proposent pas forcément les mêmes prestations.

**POUR DES MANDATÉ.E.S CGT ENGAGÉ.E.S ET DÉTERMINÉ.E.S
À DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES AGENTS HOSPITALIERS**

Vos mandaté.e.s CGT



ANGÈLE LIZEUX **51**
NORA BENHAMIDA **57**
DENIS GILLET **88**
ESTHEL ZIMMERLE **68**
CHRISTELLE LECLERE **54**
SANDRINE CALVY **51**
ALAIN HERTZOG **67**
SEVERINE BRAIDA **57**



Des questions ? Besoin d'aide ?
N'hésitez pas à contacter vos mandaté.e.s CGT !
usdcgt88@gmail.com

18

INFOS PRATIQUES

Nouveaux agents

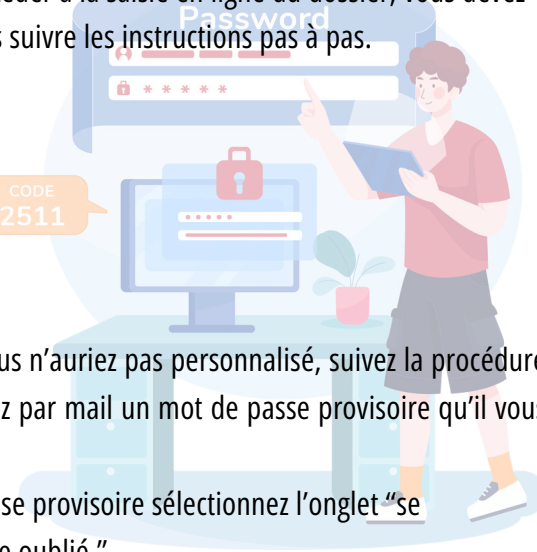
1. Demande de numéro CGOS: Sélectionner l'onglet : "Demande de numéro CGOS" dans l'espace agent CGOS - Attention, cette demande ne sert qu'à vous attribuer un numéro CGOS, en aucun cas à ouvrir vos droits.
2. Demande de mot de passe provisoire: sélectionner l'onglet: " 1ere connexion" . Le mot de passe est envoyé directement à l' adresse mail que vous avez déclarée au CGOS. Il devra être personnalisé dès la première connexion, dans un délai de 30 jours à compter de la demande.
3. Saisir le dossier CGOS en ligne: Pour accéder à la saisie en ligne du dossier, vous devez sélectionner l'onglet "se connecter" puis suivre les instructions pas à pas.

Retrouver son numéro CGOS

En cas d'oubli de votre numéro CGOS, il est possible de le retrouver à partir de l'onglet "demande de numéro CGOS".

Mot de passe oublié

- En cas d'oubli d'un mot de passe que vous n'auriez pas personnalisé, suivez la procédure "1ère connexion". Dès lors vous recevrez par mail un mot de passe provisoire qu'il vous faudra modifier.
- Si vous aviez déjà modifier le mot de passe provisoire sélectionnez l'onglet "se connecter" puis cliquez sur "mot de passe oublié."



Le saviez vous ?



Le CGOS s'est doté d'un nouvel outil informatique qui permettra bientôt d'attribuer de facto et de façon automatique un numéro CGOS à chaque nouvel.e hospitalier.e. embauché.e dans les établissements adhérents. L'agent pourra ainsi accéder plus facilement aux prestations sociales.

3

SOMMAIRE DES PRESTATIONS

PN : Prestation Nationale **PR** : Prestation Régionale

LE CGOS

Le CGOS p.2
Infos pratiques p.3

VOUS ET VOTRE FAMILLE

PN Naissance-Adoption p.5
PN CESAU garde d'enfants p.5
PR Centre de loisir- accueil périscolaire p.5
PN Etudes-Education-Formation p.6
PN Enfant en situation de handicap p.6
PN Congé de présence parentale p.7
PN Congé de solidarité familiale p.7
PN Décès p.7
PN ASASM p. 8 & 9
PR Aides exceptionnelles p.10
PN Logement p.10

PN

RETRAITE

PN Départ à la retraite p.11
PR Prestation annuelle des retraité.e.s p.11



VACANCES

PR Chèques vacances p.12
PR Vacances enfants en situation de handicap p.12
PR Vacances adultes et famille p.13
PR Vacances enfants et adolescent.e.s p.13
PR PN Offres vacances p.14

BILLETTERIE ET LOISIRS

PR Sports – loisirs – Culture enfant p.15
PR Sports – loisirs – Culture adulte p.15
PR Titres culture p.15
PR PN Billetterie p.16

AVANTAGES

PN CESAU multiservices p.16 
PN Avantages conso p.17
PN Service+ p.17
PN Renseignements juridiques p.17

VOS MANDATÉ.E.S CGT

Le mot des mandaté.e.s CGT p.17
Où nous contacter ? p.18
Les élections professionnelles dans la FPH p.19

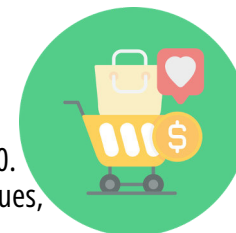
RENSEIGNEMENT JURIDIQUE

Plateforme d'informations et renseignements individuels.
Renseignements gratuits depuis l'Espace agent ou par téléphone au 02 38 799 787 du lundi au vendredi de 9h à 19h.



AVANTAGES CONSO

Offres accessibles depuis la rubrique AVANTAGES CONSO du cgos.info ou par téléphone au 01 70 56 59 24 du lundi au samedi de 8h30 à 18h30. Presse magazine, cartes & chèques réductions, divertissements numériques, coffrets cadeaux.



SERVICES +

Offres accessibles depuis la rubrique SERVICES+ du cgos.info .
Véhicules neufs ou d'occasions, cartes carburant, soutien scolaire, assurances, logement, ...

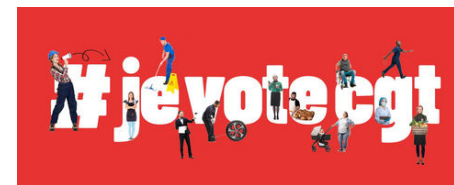


LE MOT DES MANDATÉ.E.S CGOS

Vos mandaté.e.s CGT au CGOS, au niveau régional et national, s'emploient à améliorer l'accessibilité aux vacances, aux activités socio-culturelles, sportives et à l'action sociale pour l'ensemble des hospitalier.e.s métropolitains et ultra marins.
La CGT continuera de porter le caractère social des prestations et une démarche ancrée dans la valeur de solidarité, visant à répondre aux besoins des agents en particuliers celles et ceux aux salaires et pensions les plus faibles. **C'est pourquoi nous revendiquons chaque année une augmentation des contributions à hauteur de 3%.**

Les mandaté.e.s CGT défendent et continueront de défendre l'égalité de traitement des agents actifs et retraité.e.s des petits EHPAD aux gros CHU.

**POUR
DÉFENDRE
MES DROITS**



BILLETTERIE

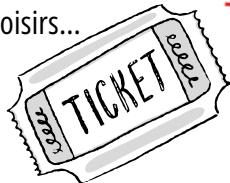
Parcs de loisirs et animaliers, concerts, spectacles, cinéma, musées et monuments, sports et détente, sorties culturelles et de loisirs...

Plusieurs tarifs proposés :

- **Prix avec participation**
- **Prix négociés**
- **Prix CSE Offres**

Offres accessibles depuis les rubriques BILLETTERIE et LOISIRS du cgos.info ou par téléphone au 01 70 56 59 24 du lundi au samedi de 8h30 à 18h30.

La CGT a obtenu une augmentation de 10% du budget de la billetterie afin de satisfaire un maximum d'agents.



VOUS ET VOTRE FAMILLE

NAISSANCE - ADOPTION

190 € par enfant.

Date limite : 6 mois après la naissance ou l'adoption.



CESU GARDE D'ENFANTS

Afin de vous aider pour la garde de votre enfant jusqu'à 6 ans.



Date limite au 30 novembre 2026

Quotient familial 2026	De 0 à 3 ans	De 4 ans à 6 ans
Jusqu'à 810	620€	320€
De 810,01 à 910	520€	270€
De 910,01 à 1010	420€	220€
De 1010,01 à 1150	320€	170€
Supérieur à 1150	220€	120€

CENTRE DE LOISIRS ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

(Enfant de 3 à 18 ans) : périscolaire, Centre de loisirs, stages sportifs sans hébergement, activités de soutien scolaire.

Quotient Familial	Montant
Jusqu'à 810	270 €
De 810,01 à 1150	230 €
De 1150,01 à 1496	170€
Supérieur à 1496	150 €



Date limite au 31 janvier 2027

AVANTAGES

Ouverture: mi avril 2026



L'ensemble des membres du Conseil d'Administration a décidé de mettre en place cette nouvelle prestation nationale au service des agent.e.s !

16

NEW CESU MULTISERVICES

Achat de CESU papier ou e-CESU
1 ou 2 commandes par an
Montant maximum par an : **300€**

Date limite : 30 novembre 2026

Quotient familial 2026	2 commandes par an	1 commande par an
Jusqu'à 810	50 % dans la limite de 75€	50 % dans la limite de 150€
De 810,01 à 910	45 % dans la limite de 67,50€	45 % dans la limite de 135€
De 910,01 à 1010	40 % dans la limite de 60€	40 % dans la limite de 120€
De 1010,01 à 1150	35 % dans la limite de 52,50€	35 % dans la limite de 105€
Supérieur à 1150	30 % dans la limite de 45€	30 % dans la limite de 90€

5

PRESTATION ÉTUDES ÉDUCATION FORMATION



Date limite au 31 juillet 2026



Cette prestation participe aux dépenses familiales, à la formation et aux activités périscolaires, des enfants à charge fiscale jusqu'à 25 ans.

Le versement de cette prestation est effectué sur votre compte bancaire dans le mois qui suit le traitement de votre prestation.

La demande doit être effectuée chaque année avant fin juillet.

Une prestation hébergement est proposée pour les enfants lycéen.ne.s ou en études supérieures.

Montants de base 2026

- Enfants en primaire : **74 €**
 - Enfants au Collège : **164 €**
 - Enfants au Lycée général : **238 €**
 - Enfants au Lycée professionnel : **285 €**
 - Enfants en Études supérieures : **894 €**
 - Aides à l'Hébergement : **358 €**
- Le plafond de versement correspond à 150% des montants de base.
 - La prestation Hébergement est versée sans condition de distance.
 - Un montant minimum de 30 € est requis par enfant pour les agents ayant un QF < au QF plafond : 1496.



La CGT rappelle que dans la constitution, la scolarité doit être gratuite et obligatoire. La gratuité en matière d'éducation n'est malheureusement plus une réalité et le CGOS doit pallier au désengagement de l'État.

Ce type de versement répond, malgré tout, aux besoins de nos collègues hospitalier.e.s.

ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

Enfant jusqu'à 19 ans.

Taux d'incapacité à partir de 50 %.

Montant versé selon le quotient familial, avec un minimum de 180 € au delà du quotient familial 1496.



Date limite au 30 novembre 2026

6



BILLETTERIE ET LOISIRS

SPORTS - LOISIRS - CULTURE ENFANT

ENFANTS JUSQU'À 20 ANS

Une seule prestation versée par agent par année.

Montant annuel versé selon le quotient familial.

Montant minimum des frais 30€ par demande.



Date limite :
30 novembre 2026

Quotient familial 2026	Montant	Quotient familial 2026	Montant
Jusqu'à 810	80€	Supérieur à 1150	60€
De 810,01 à 1150	70€		



SPORTS - LOISIRS - CULTURE ADULTE

Quotient familial 2026	Montant
Jusqu'à 810	80€
De 810,01 à 1150	70€
Supérieur à 1150	60€

Une seule prestation versée par agent par année.

Montant annuel versé selon le quotient familial.

Montant minimum des frais 30€ par demande.



Date limite :
30 novembre 2026



TITRES CULTURE

Commande depuis l'Espace agent : paiement par CB.

Commande par courrier : paiement par chèque.

50 % de participation C.G.O.S

Commande : 100€ (54,97€ à régler)

ou

Commande: 200€ (104,97 € à régler)

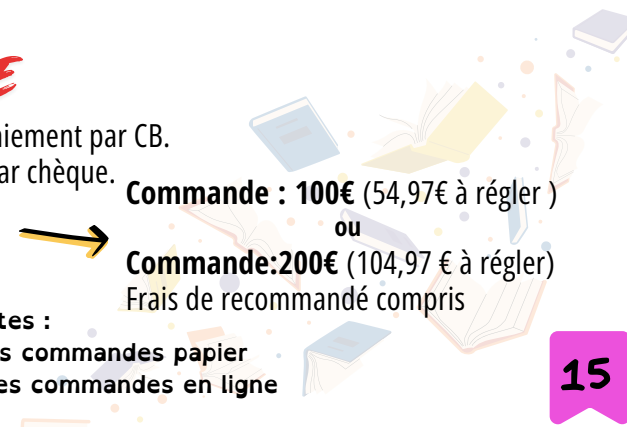
Frais de recommandé compris

Dates limites :



30 novembre 2026 pour les commandes papier
et 31 décembre 2026 pour les commandes en ligne

15



OFFRES DE VACANCES



PRIX MINI

Une grande sélection de séjours et locations proposée aux agents, incluant une participation du C.G.O.S selon votre quotient familial.

Vacances sociales créées grâce à la CGT.

Sans les aides du CGOS, tant nationales que régionales, de nombreux et nombreuses hospitalier.e.s n'auraient pas les moyens de partir en vacances en famille.

La CGT continuera de démontrer la nécessité d'augmenter ce budget pour répondre aux besoins croissants de vacances des hospitalier.e.s.

**Opération réussie pour 2026 :
La CGT a obtenu un budget de 10 Millions d'euros consacré aux vacances !!!**

PRIX REDUITS

Une grande sélection de séjours et locations proposée aux agents incluant une participation du C.G.O.S selon votre quotient familial. Grâce à la CGT, les taux de participation ont été augmentés pour 2026.

Des réductions, avec ou sans participation du C.G.O.S, sur une sélection de voyageurs pour l'agent et sa famille.

LIBRE ÉVASION

(offres proposées par certaines régions)

Dépendant de la politique menée dans chaque région. Un choix de séjours est proposé. Ces Offres négociées comprennent une participation du C.G.O.S, qui fait l'objet de discussions dans les instances.

La CGT continuera de se battre pour l'augmentation de cette enveloppe budgétaire et sa mise en place sur l'ensemble des régions car cette prestation est au cœur de nos valeurs.

COUP DE CŒUR

CONGÉ DE PRÉSENCE PARENTALE

- 20 € par jour d'absence.
- 10 € par demi-journée. (selon attestation AJPP de la CAF)

Prestation non ouverte aux retraité.e.s.



Date limite : 6 mois suivant la fin du congé de présence parentale



CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE



- 20 € par jour d'absence.
- 10 € par demi-journée. (selon attestation AJPP de la CAF)

Prestation non ouverte aux retraité.e.s.



Date limite : 6 mois suivant la fin du congé de solidarité familiale.

DÉCÈS

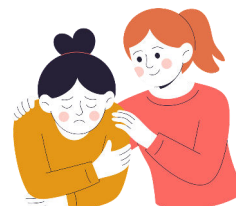
Décès de l'agent ou du retraité, de son conjoint, concubin ou pacsé, ou de son enfant à charge fiscale.



800 €



Date limite : 6 mois après le décès



TOUBIB OR NOT TOUBIB?



Depuis 2021, les médecins hospitaliers peuvent chaque année ouvrir un dossier CGOS pour profiter des prestations, qui sont sans participation financière du CGOS, du fait de l'absence de contribution.

La CGT est favorable à l'intégration des médecins au CGOS à condition qu'ils disposent d'un CGOS spécifique répondant à leurs besoins et d'un financement à la hauteur de leurs attentes.

L'A.S.A.S.M.

AGENTS EN SITUATION DE MALADIE



Une compensation partielle de la perte de rémunération pour maladie selon l'indice majoré :

- Jusqu'à 380 : 46%
- De 381 à 650 : 45%
- Supérieur à 650 : 44%

Sauvée grâce à la mobilisation des personnels qui ont signé massivement la pétition de la CGT pour exiger son maintien, cette prestation continue d'être attaquée et risque à tout moment de disparaître !

La CGT refuse la voir passer aux mains de groupes assurantiels.

Dans un contexte où les Lois de Financement de la Sécurité Sociale contraignent drastiquement les budgets des établissements de santé, aggravant considérablement les conditions de travail des hospitalier.e.s.



**LA CGT
REVENDIQUE :**

- La suppression du jour de carence
- Le maintien de la rémunération à taux plein

TITULAIRE STAGIAIRE

Type de maladie	Durée max.	Prise en charge établissement (traitement indiciaire brut)	Prise en charge CGOS (% selon l'indice)	Commentaires
Maladie Ordinaire	1 an	3 mois à 90% 9 mois à ½ traitement	5 mois	Période anniversaire
Congé Longue Maladie	3 ans	1 an à plein traitement 2 ans à ½ traitement	Les 5 premiers mois de chaque année à ½ traitement	Décision administrative sur toute la durée du CLM
Congé Longue Durée non imputable au service	5 ans	3 ans à plein traitement 2 ans à ½ traitement	Les 5 premiers mois de chaque année à ½ traitement	Décision administrative sur toute la durée du CLD
Congé Longue Durée imputable au service	8 ans	5 ans à plein traitement 3 ans à ½ traitement	Les 5 premiers mois de chaque année à ½ traitement	Décision administrative sur toute la durée du CLD

VACANCES

VACANCES ADULTES ET FAMILLE

Locations, séjours voyages (en France et à l'étranger). Frais de transports collectifs.

Montant minimum des frais : 30€ par demande.

Montant annuel versé selon le quotient familial.



Date limite : 31 janvier 2027

Quotient familial 2026	Montant	Quotient familial 2026	Montant
Jusqu'à 560	220€	De 910,01 à 1010	90€
De 560,01 à 710	180€	De 1010,01 à 1150	80€
De 710,01 à 810	140€	De 1150,01 à 1496	70€
De 810,01 à 910	110€	Supérieur à 1496	50€



VACANCES ENFANTS / ADOLESCENT.E.S

ENFANTS JUSQU'À 20 ANS

Séjours avec hébergement.

Montant minimum des frais : 30 € par demande.

Montant annuel versé selon le quotient familial.



Date limite : 31 janvier 2027

Quotient familial 2026	Montant	Quotient familial 2026	Montant
Jusqu'à 560	220€	De 910,01 à 1010	90€
De 560,01 à 710	180€	De 1010,01 à 1150	80€
De 710,01 à 810	140€	De 1150,01 à 1496	70€
De 810,01 à 910	110€	Supérieur à 1496	50€



VACANCES

CHÈQUES VACANCES ACHAT AVEC OU SANS ÉPARGNE

Date limite :
31 octobre 2026



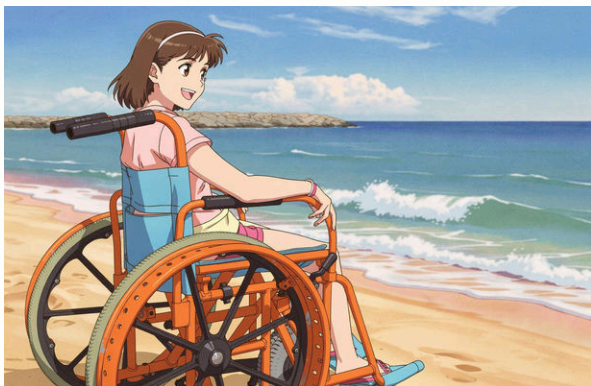
Participation C.G.O.S versée selon le quotient familial
Achat d'ANCV connect ou classique papier

Quotient familial 2026	Montant	Quotient familial 2026	Montant
Jusqu'à 560	50% dans la limite de 230€	De 910,01 à 1010	40% dans la limite de 150€
De 560,01 à 710	50% dans la limite de 210€	De 1010,01 à 1150	30% dans la limite de 130€
De 710,01 à 810	50% dans la limite de 190€	De 1150,01 à 1496	30% dans la limite de 110€
De 810,01 à 910	40% dans la limite de 170€	Supérieur à 1496	20% dans la limite de 60€

VACANCES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Séjour encadré par un éduc. spécialisé
Taux d'incapacité égal ou supérieur à 50%
Sans limite d'âge de l'enfant

Date limite :
31 janvier 2027



Quotient familial 2026	Montant
Jusqu'à 810	600€
De 810,01 à 1150	500€
De 1150,01 à 1496	400€
Supérieur à 1496	300€

12

CONTRACTUELLE



Type de maladie	Ancienneté requise	Prise en charge établissement (traitement indiciaire brut)	Prise en charge CGOS (% selon l'indice)	Commentaires
Maladie Ordinaire	entre 4 mois et 2 ans	1 mois à 90% 1 mois à ½ traitement - Au delà : IJSS	1 mois à ½ traitement 1 mois à ½ traitement	Demande d'attestation IJSS (Indemnité Journalière de la Sécurité Sociale)
	entre 2 ans et 3 ans	2 mois à 90% 2 mois à ½ traitement - Au delà : IJSS	2 mois à ½ traitement 1 mois à ½ traitement	
	supérieure à 3 ans	3 mois à 90% 3 mois à ½ traitement - Au delà : IJSS	3 mois à ½ traitement	
Grave maladie	supérieure à 3 ans	1 an à plein traitement 2 ans à ½ traitement	Les 3 premiers mois de chaque année à ½ traitement	Décision administrative

La Protection Sociale Complémentaire

La CGT revendique et lutte pour une Protection Sociale Complémentaire de haut niveau pour l'ensemble des hospitalier.e.s tout en maintenant et renforçant le CGOS qui est très important et nécessaire pour les agent.e.s.



AIDES EXCEPTIONNELLES

(REMBOURSABLES OU NON)

C.P.A.S. : Commission permanente des aides et secours

Commission régionale qui se réunit au minimum 1 fois/mois.
(aides remboursables : **8 000 €** maximum par agent)

Cette commission, **primordiale pour la CGT**, peut aider par le biais d'Aides Exceptionnelles Non Remboursables ou Remboursables, les agents qui se trouvent en difficulté face aux aléas de la vie (séparation, accident,...), pour faire face à des dépenses que les agents ne pourraient supporter seuls.

Secours d'urgence

Incendies, inondations, situations dramatiques ou catastrophes naturelles.
La demande doit être faite directement au CGOS Grand Est puis l'agent doit envoyer dans les plus brefs délais un dossier complet pour une présentation à la prochaine commission régionale.

F.S.L. : Fond Solidarité Logement

Aide remboursable étudiée par la commission régionale.
(**8 000 €** maximum par agent)
Location, déménagement, travaux, frais liés à l'accession à la propriété.



Dates des commissions

8 & 22 Janv.	12 Fév.	5 & 30 Mars	16 Avril	7 & 28 Mai	18 Juin	9 & 30 Juillet	20 Août	10 Sept.	1 & 21 Oct.	16 Nov.	15 Déc.
-----------------	------------	----------------	-------------	---------------	------------	-------------------	------------	-------------	----------------	------------	------------

Vos mandaté.e.s CGT militent chaque année pour le maintien et l'augmentation de ce budget, essentiel pour aider concrètement les agents.

La CGT se bat pour l'augmentation des salaires et des pensions, indexés sur l'inflation, qui permettrait de lutter efficacement contre les difficultés financières qui peuvent nous impacter.

Rapprochez-vous du contact CGOS de votre établissement et/ou de l'assistant.e social.e du personnel, ou **d'un.e mandaté.e CGOS (coordonnées page 18)** pour vous aider à constituer votre dossier.
Les dossiers sont présentés de manière anonyme pendant les commissions.

10



RETRAITE

DÉPART À LA RETRAITE

- Indices majorés inférieurs à 505 : **60 €**
- Indices majorés de 506 à 765 : **55 €**
- Indices majorés supérieurs à 765 : **50 €**

Aide versée par année de service effectuée dans un établissement adhérent au CGOS au moment du départ à la retraite.

Demande établie par l'établissement.

C'est sous l'impulsion de la CGT que cette prestation, menacée suite au rapport de la cour des comptes, a été sauvée.

PRESTATION ANNUELLE DES RETRAITÉ.E.S

Quotient familial 2026	Montant
Jusqu'à 385	500€
De 385,01 à 455	370€
De 455,01 à 515	250€
De 515,01 à 615	200€
De 615,01 à 750	110€

Non cumulable l'année du départ à la retraite

Montant annuel versé selon le quotient familial, jusqu'à 750 maximum.



Date limite : 30 novembre 2026



Le saviez-vous ?



Le 14 décembre 2024, le puissant Cyclone CHIDO frappe Mayotte, dévastant l'île avec des rafales de vent estimées à 250 km/h par endroit. Environ 59% des habitations sont dévastées.
En moins de 2 semaines, le CGOS a pu apporter une aide concrète pour répondre aux besoins urgents de solidarité de nos collègues hospitaliers Mahorais et Mahoraises.

11

